

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 JANVIER 2018

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction..... 1

Rapport de l’auditeur indépendant..... 2

États consolidés de la situation financière 3

États consolidés du résultat 4

États consolidés du résultat global..... 4

États consolidés des variations des capitaux propres..... 5

États consolidés des flux de trésorerie 6

Notes complémentaires aux états financiers consolidés..... 7

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

La direction de Groupe ADF inc. désire aviser le lecteur que le présent document comporte des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières, dans lesquelles la direction peut exprimer sa position à l’égard des résultats futurs de Groupe ADF inc. Ces énoncés de nature prospective comprennent de l’information sur les résultats d’opération et la situation financière futurs, probables ou prévisibles de Groupe ADF inc. et comportent certains risques et incertitudes quant à leur réalisation future. Les énoncés de nature prospective sont fondés sur les données disponibles, en date des présentes, relativement à la concurrence, à la situation financière, à la conjoncture économique et aux plans d’opération de la Société. Les principaux facteurs de risque et d’incertitude qui pourraient avoir une incidence sur les résultats de Groupe ADF inc., faisant en sorte que ces derniers pourraient différer considérablement de ceux présentés dans les énoncés de nature prospective, sont décrits aux rubriques « Environnement économique actuel » et « Facteurs externes ayant une influence sur le rendement de la Société » du rapport de gestion de l’exercice terminé le 31 janvier 2018.

RAPPORT DE LA DIRECTION

À NOS ACTIONNAIRES

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Groupe ADF inc. (la « Société »), ainsi que toute autre information contenue dans le rapport annuel, sont la responsabilité de la direction de la Société et ont été approuvés par son conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion renferment certains éléments fondés sur les hypothèses les plus probables établies par la direction, ainsi que sur le jugement de celle-ci. Les renseignements financiers présentés dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes comptables et de contrôle interne en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection de l'actif.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit revoit les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration. L'auditeur indépendant, désigné par les actionnaires, peut à son gré rencontrer le comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants, PricewaterhouseCoopers/s.r.l./s.e.n.c.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-après, présente l'étendue de leurs audits ainsi que leur opinion sur les états financiers consolidés.

Le co-président du conseil d'administration et chef de la direction

Le chef de la direction financière

/ Signé /

M. Jean Paschini

Terrebonne (Québec) Canada, le 11 avril 2018

/ Signé /

M. Jean-François Boursier, CPA, CA

AUX ACTIONNAIRES DE GROUPE ADF INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe ADF inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 janvier 2018 et 2017, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe ADF inc. aux 31 janvier 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux IFRS.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. ⁽¹⁾

/ Signé /

Montréal (Québec) Canada, le 11 avril 2018

⁽¹⁾ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A123498

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 905	334
Débiteurs	33 099	22 326
Retenues sur contrats (note 15)	4 933	3 613
Actifs d'impôt exigible	927	842
Produits en cours (note 15)	30 314	21 077
Stocks (note 6)	5 150	6 957
Instruments financiers dérivés (note 26)	300	696
Charges payées d'avance et autres actifs courants	2 428	1 137
Total des actifs courants	82 056	56 982
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 7)	88 378	90 060
Immobilisations incorporelles (note 8)	3 197	2 920
Autres actifs non courants (note 9)	1 627	3 406
Actifs d'impôt différé (note 19)	—	5 316
Total de l'actif	175 258	158 684
PASSIF		
Passifs courants		
Découvert bancaire	1 907	—
Facilités de crédit (note 10)	10 150	13 336
Créditeurs et autres passifs courants (note 11)	29 308	16 585
Passifs d'impôt exigible	422	184
Produits reportés (note 15)	3 435	1 264
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 12)	2 066	844
Total des passifs courants	47 288	32 213
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 12)	26 135	17 870
Passifs d'impôt différé (note 19)	6 053	2 951
Total du passif	79 476	53 034
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 13)	68 120	68 088
Surplus d'apport	6 423	6 422
Cumul des autres éléments du résultat global (note 14)	4 706	6 741
Résultats non distribués	16 533	24 399
Total des capitaux propres	95 782	105 650
Total du passif et des capitaux propres	175 258	158 684

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Administrateur

/ Signé /

M. Jean Paschini

Administrateur

/ Signé /

M. Frank Di Tomaso, FCPA, FCA, IAS.A

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers de dollars canadiens et en dollars par action)	\$	\$
Produits (note 15)	180 474	102 846
Coût des marchandises vendues (note 16)	164 352	85 635
Marge brute	16 122	17 211
Frais de vente et d'administration (note 16)	12 109	13 436
Produits financiers	(30)	(49)
Charges financières (note 12)	1 638	1 057
Perte sur change	233	254
	13 950	14 698
Résultat avant charge d'impôt sur le résultat	2 172	2 513
Charge d'impôt sur le résultat (note 19)	9 385	1 014
Résultat net de l'exercice	(7 213)	1 499
Résultat par action		
Par action, de base et dilué (note 20)	(0,22)	0,05
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) (note 20)	32 633	32 624
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué (en milliers) (note 20)	32 633	32 686

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Résultat net de l'exercice	(7 213)	1 499
Autres éléments du résultat global (note 14) ^(a) :		
Écarts de change sur conversion des établissements à l'étranger	(2 035)	(2 816)
Changement de valeur des actifs financiers disponibles à la vente ^(b)	—	50
	(2 035)	(2 766)
Résultat global de l'exercice	(9 248)	(1 267)

a) Seront ultérieurement reclassés au résultat net.

b) Net d'une charge d'impôt y afférente d'un montant négligeable pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital-actions (note 13)	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global (note 14)	Résultats non distribués	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} février 2016	68 077	6 397	9 507	23 552	107 533
Résultat net de l'exercice	—	—	—	1 499	1 499
Autres éléments du résultat global	—	—	(2 766)	—	(2 766)
Résultat global de l'exercice	—	—	(2 766)	1 499	(1 267)
Rémunération à base d'actions (note 13)	—	30	—	—	30
Options levées	11	(5)	—	—	6
Dividendes (note 13)	—	—	—	(652)	(652)
Solde au 31 janvier 2017	68 088	6 422	6 741	24 399	105 650

	Capital-actions (note 13)	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global (note 14)	Résultats non distribués	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} février 2017	68 088	6 422	6 741	24 399	105 650
Résultat net de l'exercice	—	—	—	(7 213)	(7 213)
Autres éléments du résultat global	—	—	(2 035)	—	(2 035)
Résultat global de l'exercice	—	—	(2 035)	(7 213)	(9 248)
Rémunération à base d'actions (note 13)	—	16	—	—	16
Options levées	32	(15)	—	—	17
Dividendes (note 13)	—	—	—	(653)	(653)
Solde au 31 janvier 2018	68 120	6 423	4 706	16 533	95 782

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	(7 213)	1 499
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	4 029	4 326
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 8)	394	361
Gain à la cession d'immobilisations corporelles (note 7)	(39)	—
Perte (gain) non réalisée sur instruments financiers dérivés	396	(1 099)
Perte sur change hors trésorerie	1 744	683
Rémunération à base d'actions (note 13)	—	951
Charge d'impôt sur le résultat	9 385	1 014
Provision pour dépréciation des stocks	(55)	209
Produits financiers	(30)	(49)
Charges financières	1 638	1 057
Résultat net ajusté pour les éléments sans effet sur la trésorerie	10 249	8 952
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 21)	(7 243)	(18 686)
Impôt sur le résultat recouvré (versé)	656	(901)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 662	(10 635)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition nette d'immobilisations corporelles (note 7)	(4 831)	(6 809)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (note 7)	175	—
Acquisition d'immobilisations incorporelles (note 8)	(671)	(410)
Augmentation des autres actifs non courants	(21)	(12)
Intérêts reçus	30	49
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 318)	(7 182)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des facilités de crédit (note 10)	(3 159)	13 329
Émission de la dette à long terme (notes 12 et 21)	10 702	5 000
Remboursement de la dette à long terme (note 21)	(945)	(816)
Émission d'actions avec droit de vote subalterne (note 13)	17	6
Dividendes versés (note 13)	(653)	(652)
Intérêts versés	(1 603)	(1 040)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	4 359	15 827
Effet des fluctuations du taux de change sur les flux de trésorerie	(39)	(53)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	2 664	(2 043)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (note 21)	334	2 377
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 21)	2 998	334

Des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie sont présentées à la note 21.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens (\$) CA et en dollars par action, sauf indication contraire.

NOTE 1 NATURE DES AFFAIRES

GROUPE ADF INC. (« ADF », « Groupe ADF » ou « la Société ») est la société mère et est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Son siège social est situé au 300, rue Henry-Bessemer à Terrebonne, au Québec. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole DRX. La Société exploite deux usines de fabrication et deux ateliers de peinture, au Canada et aux États-Unis. Elle exerce ses activités dans les domaines de la conception et l'ingénierie de connexions, la fabrication, incluant l'application de revêtements industriels et le montage de charpentes métalliques complexes, de composantes assemblées lourdes en acier, ainsi que de métaux ouvrés et architecturaux. Les produits et services de la Société sont destinés aux cinq principaux segments suivants du marché de la construction non résidentielle, soit : les tours de bureaux et édifices en hauteur, les complexes commerciaux et récréatifs, les installations aéroportuaires, les complexes industriels, ainsi que les infrastructures de transport.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes international d'information financière (« IFRS »), publiées par l'*International Accounting Standards Board*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 11 avril 2018, et ont été signés en son nom.

2.2 Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui sont évalués selon leur juste valeur, comme l'expliquent les conventions comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

Les principales conventions comptables sont présentées ci-après.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. Les filiales sont les entités que la Société contrôle parce qu'elle a le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui peuvent actuellement être exercés ou convertis sont pris en compte pour évaluer si la Société contrôle une autre entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle et cessent de l'être à compter de la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle. Les opérations et les soldes inter-sociétés ont été éliminés.

Aux 31 janvier 2018 et 2017, le pourcentage de participation détenu directement ou indirectement par la Société dans ses filiales était de 100 %. Ces filiales, toutes incorporées aux États-Unis, se résument comme suit :

Filiales ⁽¹⁾	Secteurs d'activité
ADF Group USA Inc.	Holding
ADF Industrial Coating Inc.	Vente et traitement de surface
ADF International Inc.	Vente, fabrication et services de montage d'acier
ADF Steel Corp.	Vente et autres services
ADF Structural Steel Inc.	Vente, fabrication, services de montage d'acier et d'ingénierie

(1) Tous ces intérêts sont consolidés dans les états financiers consolidés de la Société.

b) Conversion de devises

i. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus aux états financiers de chacune des entités de la Société sont mesurés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les monnaies fonctionnelles de la Société sont le dollar canadien pour l'entité au Canada et le dollar américain pour les entités aux États-Unis. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens qui représentent la monnaie de présentation de la Société.

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société (les établissements à l'étranger) sont convertis en dollars canadiens de la façon suivante :

- actifs et passifs – au cours de clôture à la date de l'état de la situation financière, et
- produits et charges – au cours moyen pour la période mensuelle (considéré comme une approximation raisonnable des taux réels en vigueur à la date des transactions).

Toutes les variations qui en résultent sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global comme écarts de change sur la conversion des établissements à l'étranger.

Lorsqu'une entité procède à la sortie totale de sa participation dans un établissement à l'étranger ou qu'il y a perte du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable à l'égard de l'établissement à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change relatifs à l'établissement à l'étranger, qui est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, est comptabilisé au résultat net. Lorsqu'une entité procède à la sortie partielle de sa participation dans un établissement à l'étranger qui demeure sa filiale, l'entité réattribue la part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change comptabilisé dans les autres éléments du résultat global qui se rapporte à la filiale, aux participations donnant le contrôle et aux participations ne donnant pas le contrôle.

ii. **Transactions et soldes**

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de change découlant du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion, aux cours de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et des passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de l'établissement sont comptabilisés au poste « Pertes sur change » à l'état consolidé du résultat.

c) **Constatation des produits et des charges**

La Société comptabilise les produits et les charges constatés pour chaque contrat, et pour chaque période financière donnée en conformité avec les exigences de l'IAS 11 « Contrats de construction ».

Un contrat de construction (« contrat ») tel que défini par l'IAS 11 est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif. Les coûts d'un contrat sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Lorsque le résultat d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les produits ne doivent être comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été encourus et qui seront probablement recouvrables.

Lorsque le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable que celui-ci sera rentable, les produits du contrat sont comptabilisés aux périodes au cours desquelles le contrat est réalisé. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue doit être immédiatement comptabilisée en charges.

La méthode d'avancement des travaux est utilisée par la Société dans la détermination du montant à comptabiliser au cours d'une période donnée. Le degré d'avancement est déterminé par référence aux coûts du contrat encourus jusqu'à la fin d'une période selon un pourcentage des coûts totaux estimés de chaque contrat. Les coûts encourus au cours de la période qui portent sur des activités futures sur le contrat sont exclus des coûts du contrat lors de la détermination du degré d'avancement et sont présentés, selon leurs natures, comme stocks, frais payés d'avance ou autres actifs.

Cette méthode requiert de la direction une estimation quant aux travaux achevés et aux coûts nécessaires pour compléter les travaux afin de déterminer le montant des produits et le résultat à constater au terme de chaque période. Selon cette méthode, les résultats constatés dépendent de plusieurs estimations, y compris la progression des travaux d'ingénierie, les quantités de matériaux, l'atteinte de certaines dates butoirs contractuelles, les coûts à compléter, des modifications apportées par les professionnels engagés par le propriétaire, des conditions de chantiers et autres situations ayant une incidence sur les coûts. Ces estimations dépendent du jugement exercé par la direction à l'égard de ces facteurs à une date donnée dont certaines estimations ne peuvent être précisées que lorsque le projet est avancé de façon significative.

Compte tenu de la complexité du processus d'estimation, même en appliquant des pratiques commerciales, les coûts projetés peuvent varier par rapport aux estimés. La révision de ces estimés pourrait réduire ou augmenter le résultat d'un contrat et également résulter, dans certains cas, en la reconnaissance immédiate des pertes estimées. Par ailleurs, dans le cours normal des activités, des modifications sont fréquentes dans les contrats. Généralement, les produits liés aux modifications de contrats sont inclus dans le total des produits estimés d'un contrat lorsqu'il est probable que le client approuvera les modifications du contrat et que le montant des produits peut être évalué de manière fiable.

Les mécanismes propres à la méthode de l'avancement des travaux peuvent causer des fluctuations dans les produits et les charges constatés d'une période à l'autre à l'égard des divers contrats en cours. Par conséquent, même si la Société tend à réaliser ses objectifs de rentabilité sur l'ensemble de son carnet de commandes et sur la durée complète d'exécution des projets, la marge brute peut varier d'une période à l'autre en fonction de la composition précise des produits et des charges constatés sur l'ensemble des projets à chaque période donnée.

Les réclamations sont incluses dans les produits totaux estimés du contrat lorsque les négociations ont atteint un stade avancé, de sorte qu'il est probable que le client acceptera la réclamation, et que le montant probable qui sera accepté par le client peut être mesuré de manière fiable.

d) **Sommes à recevoir au titre de contrats**

Les contrats conclus avec des clients stipulent habituellement que la facturation doit se faire périodiquement, en fonction de l'étendue des travaux exécutés en vertu de ces contrats. Les montants à recevoir au titre de contrats résultent principalement de la facturation des travaux selon les ententes contractuelles. Les retenues sur contrats représentent les sommes qui sont conservées par le propriétaire selon les jalons établis au contrat.

e) **Produits en cours et produits reportés**

Les produits en cours représentent les produits gagnés selon la méthode de l'avancement des travaux, mais qui n'ont pas été facturés. Les produits reportés représentent les montants facturés sur les contrats qui excèdent les produits pouvant être constatés conformément à la méthode de l'avancement des travaux pour ces contrats.

f) **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, le découvert bancaire et les placements à court terme, le cas échéant, dont l'échéance à l'acquisition est généralement d'au plus trois (3) mois ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif. En situation de découvert, le montant est présenté au passif à court terme.

g) **Stocks**

Les stocks, composés majoritairement de la matière première (l'acier), sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût distinct. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable dépasse la valeur nette recouvrable. Le montant de la dépréciation peut faire l'objet d'une reprise au cours d'une période ultérieure si les circonstances qui justifiaient la dépréciation n'existent plus.

h) **Immobilisations corporelles et amortissement**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la Société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges à l'état consolidé du résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire qui répartit le coût des biens amortissables sur la durée de vie utile estimative par composante, comme suit :

- bâtiments et aménagement de terrains, sur des périodes variant entre 15 et 110 ans ;
- équipements et ponts roulants, sur des périodes variant entre 2 et 30 ans, et
- ameublement de bureau, matériel roulant et matériel informatique, sur des périodes allant de 3 à 30 ans.

La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle entre ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des immobilisations corporelles, sont revus chaque année et ajustés au besoin.

i) **Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés à titre de charges financières à l'état consolidé du résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

j) **Immobilisations incorporelles et amortissement**

Les immobilisations incorporelles identifiables, constituées principalement de logiciels ayant une durée d'utilité déterminée, sont comptabilisées au coût et sont amorties à des taux déterminés en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité attendue s'échelonnant sur une période de 3 à 18 ans.

Le mode d'amortissement et la durée d'utilité des immobilisations incorporelles sont revus chaque année et ajustés au besoin.

k) **Dépréciation d'actifs non financiers**

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie ou « UGT »). La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT concerné.

Les pertes de valeur, ainsi que les profits et les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles, sont compris dans l'état consolidé du résultat.

La Société évalue les pertes de valeur, qui pourraient faire l'objet de reprises lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

l) **Contrats de location**

Les contrats de location ayant pour effet de transférer à la Société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple et, conséquemment, les actifs loués afférents ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés en résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

m) **Charge d'impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé à l'état consolidé du résultat sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est aussi comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le résultat payable au titre du résultat imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des exercices antérieurs.

En général, l'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt sera réalisé ou le passif d'impôt sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il sera recouvré.

Un actif ou un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporelles liées à des participations dans les filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle se renversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courants à l'état consolidé de la situation financière.

n) **Crédits d'impôt et subventions publiques**

Dans le cadre de ses activités, la Société peut recevoir de l'aide gouvernementale. Cette aide est comptabilisée selon la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques » et enregistrée en réduction des charges ou en diminution des immobilisations auxquelles elle se rattache. La Société bénéficie également des crédits d'impôt liés à l'investissement, à la création d'emplois, à la formation de la main d'œuvre et à des activités de recherche scientifique et développement expérimental (« RS&DE »). Ces crédits d'impôt sont également comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt liés à des dépenses admissibles sont comptabilisés à titre de réduction des frais connexes au cours de la période où les dépenses sont engagées, qu'ils soient capitalisés ou passés en charge, pourvu que leur réalisation soit raisonnablement assurée.

Les crédits d'impôt et subventions publiques à recevoir sont réduits lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

o) **Rémunération et autres paiements à base d'actions**

La Société attribue des options d'achat d'actions à certains membres du personnel et administrateurs externes. Les options sur actions sont acquises de façon égale sur une durée allant jusqu'à cinq (5) ans et elles expirent 10 ans après l'octroi. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées qui devraient être acquises, et vient accroître le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et tout changement des estimations est comptabilisé immédiatement dans la charge de rémunération, un montant correspondant étant comptabilisé comme ajustement du surplus d'apport.

p) **Régime d'unités d'actions différées (« UAD »)**

Ce régime de rémunération différée permet à tout administrateur externe qui désire y participer de différer, en tout ou en partie, sa rémunération d'administrateur (comprenant les honoraires et jetons de présence) en choisissant de toucher un pourcentage, de cette rémunération sous forme d'UAD qui seront rachetées en argent par la Société à la date à laquelle l'administrateur externe cessera d'être administrateur de la Société au motif de son décès, de sa retraite ou de la perte de sa fonction d'administrateur. Lorsqu'un administrateur externe se prévaut de ce régime, la Société crédite le compte de l'administrateur d'un nombre d'unités égal au montant de la rémunération différée, divisé par la valeur au marché des actions avec droit de vote subalternes établie par le taux de clôture moyen des cinq (5) jours ouvrables précédant la date de l'octroi. Les UAD ne sont pas convertibles en actions de la Société et n'entraînent pas de dilution pour les actionnaires.

En sus et indépendamment des UAD qui peuvent être attribuées aux administrateurs externes aux fins de différer leur rémunération d'administrateur, le régime d'unités d'actions différées permet également au conseil d'administration de la Société d'attribuer des UAD, sur une base discrétionnaire, à tout administrateur externe, haut dirigeant et employé-clé. S'il le juge à propos, le conseil d'administration peut assujettir l'acquisition de ces UAD à des conditions liées au temps et/ou à la performance de la Société. Dans le cas où une UAD est assujettie à une condition, toute UAD non-acquise à la date de rachat sera annulée sans contrepartie. Cependant, en cas de changement de contrôle, toute UAD alors non-acquise sera réputée avoir été acquise immédiatement avant la survenance de ce changement de contrôle.

Lorsque la Société verse des dividendes sur les actions avec droit de vote subalterne, les comptes des administrateurs, des hauts dirigeants et des employés-clés sont crédités d'un montant équivalent sous forme d'unités supplémentaires selon la même base de calcul décrite ci-dessus.

Pour chaque UAD qu'elle attribue ainsi que les variations de la juste valeur, la Société comptabilise une charge de rémunération et la contrepartie dans le poste « Crédoiteurs et autres passifs courants » de l'état consolidé de la situation financière.

q) **Résultat par action**

Le résultat par action de base est établi en utilisant la moyenne pondérée de l'ensemble des actions avec droit de vote émises et en circulation; il est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net de base par la somme du nombre moyen pondéré d'actions avec droit de vote servant au calcul du résultat par action de base et du nombre moyen pondéré d'actions avec droit de vote qui seraient émises si toutes ces actions avec droit de vote potentiellement dilutives en circulation étaient converties selon la méthode du rachat d'actions pour les options d'achat d'actions.

r) **Instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, ainsi qu'une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

i. **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir. Les actifs et passifs de cette catégorie comprennent les dérivés qui ne sont pas admissibles comme instrument de couverture.

La Société peut se servir de dérivés sous la forme de swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés à ses emprunts à taux variables, ainsi que de contrats de change et/ou d'options sur devises pour réduire les risques liés aux fluctuations des taux de change relatives à ses opérations et ses actifs et passifs en devises étrangères. Tous les dérivés ont été classés dans les actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. Ils sont présentés à l'état de la situation financière sous la rubrique « Instruments financiers dérivés » et sont classés comme courants, sauf pour la partie que la Société s'attend à recouvrer ou à régler plus de 12 mois après la date de clôture qui est classée comme étant non courante. Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur.

Les coûts de transactions, de même que les profits et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt, sont présentés dans les charges financières, alors que ces mêmes éléments pour les contrats de change à terme et les options sur devises, sont présentés dans le poste « Pertes sur change », à l'état consolidé du résultat, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

ii. **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments financiers non dérivés qui sont désignés comme faisant partie de cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories. Les actifs financiers disponibles à la vente de la Société comprennent les placements en actions dans des sociétés inscrites en bourse.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits ou les pertes découlant de la réévaluation sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'un placement disponible à la vente est vendu ou déprécié, le montant cumulé des profits ou des pertes est transféré depuis le cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat net. Les placements disponibles à la vente sont classés comme non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés comme produits de dividendes dans les produits financiers à l'état consolidé du résultat dès qu'est établi le droit de la Société d'en recevoir le paiement.

iii. **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances de la Société se composent de la trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de débiteurs, de retenues sur contrats et d'autres actifs courants, et ils sont inclus dans l'actif courant en raison de la courte durée à courir jusqu'à leur échéance, sauf pour la partie que la Société s'attend à recouvrer ou régler plus de 12 mois après la date de clôture de l'état consolidé de la situation financière qui est classée comme étant non courant. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur.

iv. **Passifs financiers au coût amorti**

Les passifs financiers au coût amorti comprennent le découvert bancaire, les facilités de crédit, les créditeurs et autres passifs courants, ainsi que la dette à long terme. Le découvert bancaire, les facilités de crédit, les créditeurs et autres passifs courants sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur.

Ultérieurement, le découvert bancaire, les facilités de crédit, les créiteurs et autres passifs courants sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dette à long terme est initialement comptabilisée à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction engagés, et elle est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif. Les passifs financiers au coût amorti sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

v. **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Ils représentent les actifs financiers non dérivés qui sont comptabilisés à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société ne détient pas d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance.

Les coûts de transaction sont capitalisés au coût des actifs et passifs financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ainsi, les coûts de transaction liés à la dette à long terme sont classés en diminution de la dette à long terme et sont amortis suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

s) **Relation de couverture**

Conformément à sa politique de couverture des risques de change, la Société peut utiliser des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change et des options sur devises, afin d'éliminer ou de réduire les risques liés aux fluctuations des taux de change relatives à ses opérations et ses actifs et passifs en devises étrangères. La direction est responsable de l'établissement des niveaux de risque acceptables et n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. La Société a recours à ces instruments financiers uniquement dans le but de couvrir des opérations futures probables. Les contrats de change à terme et les options sur devises sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période, puisque la Société n'a pas choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, par conséquent, les gains ou les pertes résultant de la réévaluation sont présentés au résultat net sous le poste « Pertes sur change », tel que défini à la note 2 r) ci-haut.

La Société est également exposée à un risque de change des devises étrangères relatif aux placements nets dans ses filiales situées à l'étranger et dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la Société. Pour se protéger de ce risque, la Société peut utiliser la comptabilité de couverture en désignant certaines de ses dettes libellées en dollars américains comme élément de couverture des investissements nets à l'étranger.

Les couvertures d'investissements nets sont comptabilisées comme suit :

- tous les gains ou les pertes sur l'instrument de couverture, liés à la partie efficace de la couverture, sont comptabilisés dans le résultat global. Les gains ou les pertes liés à la portion inefficace sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé du résultat, et
- les gains et les pertes accumulés dans les capitaux propres sont inclus dans l'état consolidé du résultat lorsque l'entité étrangère est partiellement cédée ou vendue.

t) **Dépréciation des actifs financiers**

À chaque période de présentation, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier (autre qu'un actif financier classé dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net). S'il existe une telle indication, la Société comptabilise une perte de la valeur de la façon suivante :

i. **Actifs financiers comptabilisés au coût amorti**

La perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant.

ii. **Actifs financiers disponibles à la vente**

La perte de valeur correspond à la différence entre le coût initial de l'actif et sa juste valeur à la date d'évaluation, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement à l'état consolidé du résultat. Ce montant représente la perte cumulée dans le cumul des autres éléments du résultat global qui est reclassée en résultat net.

Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas reprises.

u) **Régimes de retraite**

La Société offre à l'ensemble des employés admissibles des régimes de retraite à cotisations déterminées pour lequel la Société peut verser une contribution équivalente à celle de l'employé ou un montant préétabli selon les conventions collectives. Les contributions sont majoritairement déboursées mensuellement au régime. La charge est passée au résultat net sous les postes « Coût des marchandises vendues » et « Frais de vente et d'administration » lorsque la contribution doit être versée aux régimes.

v) **Information sectorielle**

La Société exerce ses activités dans l'industrie de la construction non résidentielle, principalement aux États-Unis et au Canada. Les secteurs opérationnels de la Société sont présentés de manière cohérente avec les rapports internes fournis au chef de la direction (le principal décideur opérationnel).

w) **Dividendes**

Les dividendes sur les actions approuvés par le conseil d'administration sont comptabilisés dans les états financiers de la Société dans la période au cours de laquelle ils sont déclarés.

NOTE 3 MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 2 février 2016, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », afin d'exiger que les sociétés fournissent des informations concernant les variations de leurs passifs de financement. Ces modifications de présentation sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La Société a adopté cette nouvelle norme au 1^{er} février 2017 et ce changement a eu un impact de présentation à la fin de l'exercice clos le 31 janvier 2018, par l'ajout d'informations supplémentaires dans les états financiers consolidés de la Société.

NOTE 4 NOUVELLES NORMES IFRS NON ENCORE APPLIQUÉES

4.1 IFRS 9 « Instruments financiers »

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », en publiant l'IFRS 9 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, sauf pour certaines exceptions.

L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une approche revue en profondeur de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les multiples règles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9.

Cependant, dans le cadre de l'évaluation d'un passif financier désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité sera présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à l'état consolidé du résultat.

L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues devront être comptabilisées plus rapidement. Plus précisément, selon la nouvelle norme, les entités devront comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers, et comptabiliser les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de ces instruments plus rapidement.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des informations à fournir correspondantes sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

L'IFRS 9 s'appliquera à la Société à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} février 2018. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4.2 IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients »

Publiée par l'IASB en mai 2014, l'IFRS 15 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et remplacera l'IAS 11 « Contrats de construction », l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires », et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires (IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers », IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients », et SIC-31 « Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité »).

L'IFRS 15 énonce un modèle global unique en cinq étapes, pour la constatation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Ce modèle requiert : 1) l'identification du contrat conclu avec le client ; 2) l'identification des obligations de prestation prévues au contrat ; 3) la détermination du prix de transaction du contrat ; 4) la répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation, et 5) la détermination de la méthode de constatation des produits.

La Société a élaboré et mis en place, un plan de mise en œuvre visant à évaluer l'incidence de l'IFRS 15 et à assurer la conformité de la Société à l'IFRS 15. Dans le cadre de ce plan, la Société a recueilli un échantillon de contrats importants conclus avec des clients et a identifié de façon préliminaire les sujets de comptabilité susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats de la Société.

La Société continue d'exécuter son plan de mise en œuvre et examine présentement tous ses contrats avec des clients afin de déterminer l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés. En plus de modifier la constatation des produits, l'IFRS 15 devrait également avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir, ce qui pourrait avoir une incidence sur les systèmes financiers et les contrôles et politiques internes de la Société, qui sont actuellement en cours d'analyse par la Société. Par conséquent, la Société continue d'évaluer l'incidence de cette norme sur les états financiers consolidés et n'est actuellement pas encore en mesure de faire une estimation fiable de son impact.

a) **Considérations relatives à la transition**

La Société adoptera l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés pour l'exercice commençant le 1^{er} février 2018 et pourra être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle est présentée de l'information financière, conformément à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ou de façon rétrospective (la « méthode rétrospective modifiée ») en comptabilisant l'effet cumulé de l'application initiale de l'IFRS 15 à la date de la première application dans le solde d'ouverture des résultats non distribués (soit au 1^{er} février 2018 pour la Société).

La Société a décidé d'appliquer l'IFRS 15 conformément à la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant les ajustements transitoires dans les résultats non distribués à la date de la première application (1^{er} février 2018), sans retraitement des chiffres comparatifs. L'IFRS 15 prévoit certaines mesures de simplification facultatives, notamment au moment de l'adoption initiale de la norme. La Société entend appliquer les mesures de simplification suivantes au moment de l'adoption de l'IFRS 15, le 1^{er} février 2018 :

Mesure de simplification	Description
Contrat achevé	La Société appliquera l'IFRS 15 de façon rétrospective uniquement aux contrats qui ne sont pas achevés au 1 ^{er} février 2018.
Modifications de contrat	La Société n'appliquera pas l'IFRS 15 de façon rétrospective aux modifications de contrat effectuées avant le 1 ^{er} février 2018.

b) **Quantification de l'incidence**

La Société finalise actuellement la quantification de l'incidence de l'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés. Bien que la Société ait réalisé des progrès en ce qui concerne l'application de l'IFRS 15 à ses états financiers consolidés, l'évaluation est toujours en cours.

Les principaux éléments sur lesquels l'adoption de l'IFRS 15 par la Société pourrait avoir une incidence sont les suivants :

— **Avis de modifications de contrats et réclamations**

Les avis de modifications contractuelles et les réclamations, aussi appelés modifications de contrat, sont actuellement comptabilisés conformément aux dispositions de l'IAS 11, Contrats de construction (l'« IAS 11 »). En vertu de ces dispositions, les produits provenant des modifications de contrat peuvent être constatés seulement lorsque certaines conditions sont remplies, notamment lorsqu'il est probable que le client approuvera les modifications et le montant des produits résultant de ces modifications. L'IFRS 15 fournit également des directives concernant la constatation des produits découlant des modifications de contrat, cependant ces directives sont fondées, entre autres, sur le fait que cette modification de contrat est approuvée et qu'il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés relativement aux modifications de contrat. Étant donné le niveau de probabilité plus élevé à appliquer en vertu de l'IFRS 15, certains produits comptabilisés conformément à l'IAS 11 pourraient faire l'objet d'un ajustement à la baisse au 1^{er} février 2018. Les produits tirés de ces modifications de contrat seraient comptabilisés au moment où les directives de l'IFRS 15 seront respectées et à condition qu'elles le soient.

— **Présentation et informations à fournir**

Comme il a été mentionné précédemment, la Société adoptera l'IFRS 15 selon la méthode rétrospective modifiée, sans retraitement des chiffres comparatifs. En plus des nouvelles informations à fournir en vertu de l'IFRS 15, la Société présentera aussi, le montant de l'incidence de l'application de l'IFRS 15 sur chaque poste des états financiers de la période de présentation de l'information financière, par rapport aux normes précédentes, de même qu'une explication des raisons de changements importants identifiés dans l'IFRS 15.

— **Procédures et contrôles**

La Société a révisé ses procédures et contrôles, et finalise actuellement leur mise en œuvre, afin de respecter les exigences de l'IFRS 15, notamment en ce qui concerne la comptabilisation de l'ajustement transitoire, le cas échéant, et la modification de la présentation à refléter dans les états financiers consolidés non audités de la Société pour le trimestre se terminant le 30 avril 2018, ainsi que les informations additionnelles à fournir dans les états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2019 de la Société.

4.3 IFRS 16 « Contrats de location »

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 pour remplacer la norme précédente sur les contrats de location, soit l'IAS 17 « Contrats de location », et les interprétations connexes. L'IFRS 16 présente les principes pour comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location et fournir des informations à leur sujet, pour les deux parties au contrat, soit le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). L'IFRS 16 élimine le classement à titre de contrats de location simple ou contrats de location-financement et introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur. L'IFRS 16 reconduit pratiquement toutes les exigences comptables pour le bailleur. Par conséquent, le bailleur continue d'appliquer le classement à titre de contrats de location simple ou contrats de location-financement et de comptabiliser différemment ces deux types de contrats de location.

L'IFRS 16 s'appliquera à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2019 (1^{er} février 2019 pour la Société). La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés. Dans les cas où la Société est le preneur, la Société prévoit que l'IFRS 16 entraînera la comptabilisation à l'état de la situation financière de la plupart de ses contrats de location qui sont considérés comme des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17. Cela majorera l'état de la situation financière par la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'un passif à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêt de l'obligation locative remplaceront la charge liée aux contrats de location simple.

Aucune autre norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC non encore en vigueur ne devrait avoir une incidence significative sur la Société.

NOTE 5 INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers, conformément aux IFRS, exige que la direction porte des jugements dans l'application des conventions comptables retenues et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses pour l'avenir qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi qu'aux montants inscrits au titre des produits et des charges au cours des périodes. Étant donné que le processus de présentation de l'information financière implique des jugements comptables et suppose l'utilisation d'estimations, les résultats réels pourraient différer par rapport à ces estimations.

Comme indiqué précédemment, l'évaluation des travaux en cours et des produits reportés exige que la direction fasse une estimation du degré d'avancement des travaux, du coût de réalisation et de la marge brute prévue. La détermination et l'évaluation des réclamations et des avis de modifications de contrat, l'évaluation des actifs à long terme et de leur dépréciation, ainsi que l'évaluation des options d'achat d'actions, des impôts, des provisions et des éventualités requièrent également l'utilisation d'estimations.

Les paragraphes qui suivent expliquent les jugements et estimations comptables les plus significatifs faits par la Société lors de la préparation des états financiers.

5.1 Degré d'avancement des travaux et produits tirés des contrats

Les produits tirés des contrats sont déterminés selon la méthode de l'avancement des travaux et reflètent la meilleure estimation de la direction relativement au résultat de chaque contrat et ses coûts prévus, et ce en tenant compte de toute l'information disponible à la date de clôture. La Société a mis en place un processus complet de gestion de projets selon lequel la rentabilité des contrats en cours et le carnet de commandes sont évalués au moins une fois par mois. Dans le cadre de ce processus, la direction porte des jugements importants quant aux étapes franchies, aux travaux réellement effectués, aux produits et coûts prévus. Le résultat réel peut différer en raison de changements non prévus.

Le calcul des coûts prévus pour achever un contrat est fondé sur des estimations qui peuvent être touchées par un ensemble de facteurs, tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité et les réclamations possibles des sous-traitants.

Le calcul des produits prévus comprend les produits convenus au contrat et peut également inclure des estimations de produits futurs, provenant notamment du volume estimatif des travaux, de réclamations et d'avis de modification non approuvés, dans la mesure où ces produits supplémentaires peuvent être mesurés avec fiabilité et lorsque leur recouvrement est jugé probable.

Un avis de modification au contrat découle d'une modification de l'étendue du travail à effectuer par rapport au contrat initial signé. Un exemple d'une telle modification de contrat pourrait être une modification des caractéristiques ou de la conception du projet, et les coûts liés à une telle modification peuvent être engagés avant la signature de la version révisée officielle du contrat par le client. Une réclamation représente un montant dont on prévoit qu'il sera recouvré d'un client ou d'une tierce partie en remboursement des coûts engagés non prévus au contrat initial. Dans les deux cas, la direction doit faire appel à son jugement pour établir la probabilité que des produits supplémentaires seront recouverts relativement à ces modifications et pour évaluer le montant à recouvrer.

5.2 Évaluation des actifs à long terme et leur amortissement

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de clôture. Au 31 janvier 2018, la direction a évalué que les durées d'utilité correspondaient à l'utilité prévue des actifs de la Société. Les valeurs comptables sont analysées à chaque fin d'exercice. Les résultats réels peuvent toutefois être différents en raison d'obsolescence technique, particulièrement en ce qui a trait au matériel informatique et aux logiciels.

5.3 Impôts

La Société calcule la charge d'impôt sur le résultat dans chacune des juridictions dans lesquelles elle opère. Toutefois, les montants réels des impôts sur le résultat ne deviennent définitifs que lors du dépôt et de l'acceptation de la déclaration d'impôt par les autorités compétentes, lesquels se produisent après la publication des états financiers.

Périodiquement, un jugement s'impose pour déterminer si les actifs d'impôt différé doivent être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière. Les actifs d'impôt différé, y compris ceux qui découlent de pertes fiscales non utilisées, exigent que la direction évalue la probabilité pour la Société de générer des résultats imposables au cours des périodes futures, afin d'utiliser les actifs d'impôt différé. Une fois l'évaluation terminée, si la Société croit qu'il est probable qu'une partie de ses actifs d'impôt différé ne sera pas réalisée, l'actif d'impôt différé est décomptabilisé. Les estimations du résultat imposable futur sont fondées sur les prévisions de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque juridiction. Si les flux de trésorerie futurs et le bénéfice imposable diffèrent des estimations de façon significative, cela pourrait se répercuter sur la capacité de la Société à réaliser les actifs d'impôt différé nets inscrits à la date de la présentation de la situation financière.

5.4 Dépréciation d'actifs non financiers

La direction de la Société examine la valeur comptable des actifs non financiers de la Société lorsqu'il existe des événements ou des circonstances pouvant indiquer une perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou UGT sur sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au 31 janvier 2018, la valeur comptable de l'actif net de la Société est supérieure à sa capitalisation boursière. Cette différence représente un indicateur de perte de valeur et, par conséquent, la direction a effectué un test de dépréciation à cette date.

En procédant à une évaluation de la dépréciation potentielle des actifs non financiers de la Société, la direction a utilisé le modèle de la juste valeur diminuée des coûts de cession pour estimer la juste valeur en fonction de l'approche du multiple de BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement). Les principales hypothèses qui influent sur l'analyse financière comprennent: les produits, les coûts et marges d'exploitation, le taux de change et multiple de BAIIA d'entreprise comparable. Ces estimations sont assujetties à certains risques et incertitudes pouvant avoir une incidence sur la détermination du degré de recouvrement des actifs non financiers de la Société. Bien que la direction ait fait ses meilleures estimations de la dépréciation potentielle, l'interprétation de ces facteurs est subjective et ne se conclura pas nécessairement par des conclusions précises. Si une hypothèse sous-jacente change, les estimations qui en résultent pourraient changer d'un montant important.

La valeur recouvrable des actifs à long terme a dépassé sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 janvier 2018.

NOTE 6 STOCKS

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Stocks	5 838	7 700
Dépréciation des stocks	(688)	(743)
	5 150	6 957

Le montant des stocks comptabilisé à titre de coût des marchandises vendues a été de 42 507 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2018 et de 21 852 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments et aménagement des terrains	Équipements et ponts roulants	Ameublement de bureau, matériel roulant et matériel informatique	Total
(en milliers \$ CA)	\$	\$	\$	\$	\$
Au 1^{er} février 2016					
Coût	7 586	79 636	38 377	7 585	133 184
Amortissement cumulé	—	(17 778)	(18 553)	(5 786)	(42 117)
Valeur comptable nette	7 586	61 858	19 824	1 799	91 067
Acquisitions	—	3 368	2 923	550	6 841
Écart de change	(236)	(2 387)	(822)	(77)	(3 522)
Dotations aux amortissements	—	(1 764)	(2 228)	(334)	(4 326)
Solde au 31 janvier 2017	7 350	61 075	19 697	1 938	90 060
Au 31 janvier 2017					
Coût	7 350	80 508	40 215	7 951	136 024
Amortissement cumulé	—	(19 433)	(20 518)	(6 013)	(45 964)
Valeur comptable nette	7 350	61 075	19 697	1 938	90 060
Acquisitions	—	2 930	1 299	835	5 064
Cession	—	—	—	(136)	(136)
Écart de change	(172)	(1 713)	(627)	(69)	(2 581)
Dotations aux amortissements	—	(1 628)	(2 056)	(345)	(4 029)
Solde au 31 janvier 2018	7 178	60 664	18 313	2 223	88 378
Au 31 janvier 2018					
Coût	7 178	81 572	40 643	8 106	137 499
Amortissement cumulé	—	(20 908)	(22 330)	(5 883)	(49 121)
Valeur comptable nette	7 178	60 664	18 313	2 223	88 378

La valeur nette des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-financement, et incluses dans le tableau précédent, se détaillent comme suit :

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Terrain	1 532	1 622
Bâtiment et aménagement de terrain	19 555	21 283
Ameublement de bureau, matériel roulant et matériel informatique	236	77
	21 323	22 982

L'amortissement des immobilisations corporelles totalisait 4 029 000 \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2018 (4 326 000 \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2017), dont un montant de 3 267 000 \$ est inclus dans le coût des marchandises vendues et un montant de 762 000 \$ est compris dans les frais de vente et d'administration (respectivement de 3 488 000 \$ et 838 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017).

Au 31 janvier 2018, la valeur comptable des immobilisations corporelles en cours de construction et ne faisant pas l'objet d'un amortissement, totalisait 1 839 000 \$ (357 000 \$ au 31 janvier 2017). Ces montants étaient majoritairement pour des ajouts effectués aux installations d'ADF situées à Terrebonne et à Great Falls.

NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels générés en interne	Logiciels acquis	Total
(en milliers \$ CA)	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} février 2016			
Coût	6 630	2 907	9 537
Amortissement cumulé	(3 939)	(2 727)	(6 666)
Valeur comptable nette	2 691	180	2 871
Acquisitions	391	19	410
Dotations aux amortissements	(326)	(35)	(361)
Solde au 31 janvier 2017	2 756	164	2 920
Au 31 janvier 2017			
Coût	7 020	2 469	9 489
Amortissement cumulé	(4 264)	(2 305)	(6 569)
Valeur comptable nette	2 756	164	2 920
Acquisitions	630	41	671
Dotations aux amortissements	(357)	(37)	(394)
Solde au 31 janvier 2018	3 029	168	3 197
Au 31 janvier 2018			
Coût	7 651	2 508	10 159
Amortissement cumulé	(4 622)	(2 340)	(6 962)
Valeur comptable nette	3 029	168	3 197

Aux 31 janvier 2018 et 2017, toutes les immobilisations incorporelles faisaient l'objet d'amortissement.

L'amortissement des immobilisations incorporelles totalisait 394 000 \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2018 (361 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017), dont un montant de 136 000 \$ est inclus dans le coût des marchandises vendues et un montant de 258 000 \$ est inclus dans les frais de vente et d'administration (respectivement de 143 000 \$ et 218 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017).

NOTE 9 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Crédits d'impôt à l'investissement	1 314	3 112
Placements en actions	215	215
Autres	98	79
	1 627	3 406

NOTE 10 FACILITÉS DE CRÉDIT**10.1 Facilité de crédit d'opération canadienne**

En Juillet 2017, la Société a renouvelé sa facilité de crédit canadienne. Selon sa convention de crédit révisée, renouvelable annuellement, la Société a disposé d'une facilité de crédit temporaire de 24 400 000 \$ jusqu'au 30 septembre 2017, date à laquelle cette facilité a été ramenée à 20 000 000 \$. Lorsque le carnet de commandes est supérieur au seuil de 70 000 000 \$, cette facilité de crédit est sans modalité de margination. Par contre, un carnet de commandes inférieur à 70 000 000 \$ entraîne un calcul mensuel sur les sommes à recevoir au titre de contrats et sur les stocks pouvant limiter le montant de la facilité de crédit admissible. Ce seuil est passé à 100 000 000 \$ au 1^{er} février 2018. Aux 31 janvier 2018 et 2017, le carnet de commandes dépassait le seuil de 70 000 000 \$ et par conséquent le montant de la facilité de crédit disponible était de 20 000 000 \$ à ces deux dates.

La facilité de crédit utilisée au 31 janvier 2018 était de 10 150 000 \$ (12 650 000 \$ utilisés au 31 janvier 2017). Cette convention de crédit donne également accès à la Société à un montant de 10 000 000 \$ pouvant être utilisé pour l'émission de lettres de crédit.

Cette facilité de crédit porte intérêt aux taux de base canadien de la banque majoré de 1 %. Les stocks et les sommes à recevoir au titre de contrats, excluant les retenues à recevoir, ont été portés en garantie de la facilité de crédit.

Cette convention de crédit contient des clauses restrictives qui obligent, entre autres, la Société à maintenir certains coefficients financiers qui étaient tous respectés au 31 janvier 2018.

10.2 Crédit rotatif américain

En mai 2017, pour permettre un nouvel emprunt à long terme de 520 000 \$ US (voir note 12), le crédit rotatif américain disponible de 800 000 \$ US au 31 janvier 2017, a été réduit à un montant disponible de 440 360 \$ US.

En novembre 2017, la Société a signé un renouvellement de la convention pour son crédit rotatif auprès d'une banque américaine. Ce renouvellement porte le seuil disponible à 669 508 \$ US comparativement à 440 360 \$ US avant novembre 2017. Ce crédit est renouvelable annuellement et peut également être utilisé pour l'émission de lettres de crédit. Au 31 janvier 2018, ce crédit rotatif était non utilisé (527 000 \$ US représentant 686 000 \$ CA au 31 janvier 2017).

Ce crédit rotatif porte intérêt au taux LIBOR (\$ US) d'un mois majoré de 2,0 % et est assujéti aux mêmes garantis que l'emprunt bancaires à long terme (voir note 12 b).

NOTE 11 CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Comptes à payer	19 507	9 046
Salaires et charges sociales à payer	3 787	4 026
Frais courus	2 551	1 801
Rémunération à base d'actions	1 270	1 295
Taxes à la consommation	21	118
Avances sur contrats (note 15)	2 172	299
	29 308	16 585

NOTE 12 DETTE À LONG TERME

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Emprunt bancaire garanti par une hypothèque sur l'universalité de tous les biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la société-mère, Groupe ADF inc. ^{(1) (a)}	19 906	9 901
Emprunt bancaire garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur certaines immobilisations corporelles d'une filiale de la Société ainsi que par une lettre de crédit de 3 419 000 \$ US (note 22). Cet emprunt, libellé en dollars américains, était au montant 2 114 900 \$ US au 31 janvier 2018 (2 427 100 \$ US au 31 janvier 2017). ^{(2) (b)}	2 600	3 158
Emprunt à terme garanti par une hypothèque mobilière de deuxième rang sur certaines immobilisations corporelles d'une filiale de la Société. Cet emprunt, libellé en dollars américains, était au montant de 589 600 \$ US au 31 janvier 2018 (680 600 \$ US au 31 janvier 2017). ^{(2) (c)}	725	886
Obligation en vertu d'un contrat de location-financement. Cet emprunt, libellé en dollars américains, était au montant de 3 402 300 \$ US au 31 janvier 2018 (3 627 700 \$ US au 31 janvier 2017). ^{(3) (d)}	4 182	4 719
Emprunt bancaire garanti par une lettre de crédit de 3 419 000 \$ US (note 22). Cet emprunt, libellé en dollars américains, était au montant 465 100 \$ US au 31 janvier 2018 (aucun montant au 31 janvier 2017). ^(e)	572	—
Autres obligations en vertu de contrats de location-financement. ⁽³⁾	216	50
	28 201	18 714
Tranche échéant à moins d'un an	2 066	844
	26 135	17 870

(1) Les immobilisations corporelles et incorporelles de la société mère Groupe ADF inc., d'une valeur comptable de 24 000 000 \$, sont données en garantie de cet emprunt bancaire.

(2) Certaines immobilisations corporelles, dont la valeur nette comptable s'établissait à 4 654 000 \$ au 31 janvier 2018, et à 5 256 000 \$ au 31 janvier 2017, sont données en garantie de la dette à long terme.

(3) La valeur nette comptable des actifs détenus par la Société en vertu des contrats de location-financement s'élevait à 21 322 000 \$ au 31 janvier 2018 (22 982 000 \$ au 31 janvier 2017).

(a) Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2016, la Société a obtenu, auprès de la Banque de développement du Canada, un emprunt bancaire à long terme de 20 000 000 \$ avec déboursements progressifs. Cet emprunt porte intérêt au taux variable annuel de la Banque de développement du Canada et est payable mensuellement. Le capital sera remboursé par un premier versement de 96 000 \$ le 1^{er} mars 2018, ainsi que par des versements mensuels égaux de 98 000 \$ qui débiteront le 1^{er} mars 2018 pour se terminer le 1^{er} février 2035, étant la date d'échéance du prêt.

Les frais de financement de 107 000 \$ sont comptabilisés en diminution de la dette et amortis sur la durée prévue de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde des frais de financement au 31 janvier 2018 était de 94 000 \$ (99 000 \$ au 31 janvier 2017).

(b) Emprunt contracté par une filiale de la Société au montant initial de 3 419 000 \$ US provenant d'une banque américaine. Cet emprunt qui porte intérêt à un taux inférieur à celui du marché, soit de 2,721 %, a été évalué à la juste valeur en utilisant un taux d'intérêt couramment pratiqué sur le marché. Par conséquent, des intérêts au taux annuel implicite de 3,42 % sont calculés mensuellement. Cet emprunt est remboursable par des versements mensuels estimés de 28 000 \$ US débutés en février 2014 pour se terminer en janvier 2024.

(c) Une filiale de la Société a contracté un emprunt initial de 990 000 \$ US provenant d'autorités publiques américaines. Cet emprunt qui porte intérêt à un taux inférieur à celui du marché, soit de 2,785 %, a été évalué à la juste valeur en utilisant un taux d'intérêt couramment pratiqué sur le marché. Par conséquent, des intérêts au taux annuel implicite de 3,5 % sont calculés mensuellement. Cet emprunt est remboursable par des versements mensuels estimés de 8 000 \$ US débutés en novembre 2013 pour se terminer en octobre 2023.

- (d) Le 18 avril 2014, une filiale de la Société a contracté, auprès d'autorités publiques américaines, un emprunt structuré selon une cession-bail qui résulte en un contrat de location-financement, au montant de 4 999 800 \$ US. Cet emprunt qui porte intérêt à un taux inférieur à celui du marché, soit de 1,98 %, a été évalué à la juste valeur en utilisant un taux d'intérêt couramment pratiqué sur le marché. Par conséquent, des intérêts au taux annuel implicite de 4,48 % sont calculés mensuellement. La différence de 794 000 \$ US entre cette juste valeur de 4 206 000 \$ US et la trésorerie reçue au montant de 4 999 800 \$ US, a été comptabilisée à titre de subvention en diminution des immobilisations auxquelles elle se rattache.

Cet emprunt est remboursable par des versements mensuels égaux de 32 000 \$ US débutés en mai 2014 pour se terminer en mai 2029 et comporte une option d'achat à prix de faveur de 10 \$. Cet emprunt comporte également certaines clauses restrictives incluant certaines relatives à la création d'emplois.

Cet emprunt donnera droit à un crédit d'impôt maximum pouvant atteindre 5 783 000 \$ US, correspondant aux paiements en capital et intérêts, dont l'utilisation dépend de bénéfices imposables futurs dans l'état du Montana, aux États-Unis. Sur la base du niveau de résultat imposable historique et de l'incertitude relative aux résultats imposables projetés dans cet état américain, la direction estime qu'en date des présentes, il n'existe pas d'assurance raisonnable que cet actif se réalisera, et par conséquent, aucun actif lié à ces crédits d'impôt à l'investissement n'a été constaté aux 31 janvier 2018 et 2017.

- (e) En mai 2017, une filiale de la Société a contracté un nouvel emprunt afin de financer l'achat d'équipements pour son usine de fabrication à Great Falls, au Montana. Cet emprunt de 520 000 \$ US, provenant d'une banque américaine, est d'une durée de 5 ans et porte un taux d'intérêt fixe annuel de 3,84 %. Le capital sera remboursé par des versements mensuels approximatifs de 8 000 \$ US qui ont débuté en juillet 2017 pour se terminer en mai 2022.

Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2018, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses emprunts à long terme et ententes de cautionnement (voir la note 23.1).

La dette à long terme arrive à échéance comme suit :

	Obligation en vertu d'un contrat location-financement			Autres dettes	Total
	Versements minimaux	Intérêts	Capital	Capital	Versements de capital requis
(en milliers \$ CA)	\$	\$	\$	\$	\$
2019	556	190	366	1 700	2 066
2020	556	174	382	1 825	2 207
2021	521	157	364	1 848	2 212
2022	485	140	345	1 873	2 218
2023	472	125	347	1 814	2 161
2024 et par la suite	2 984	390	2 594	14 743	17 337
	5 574	1 176	4 398	23 803	28 201

Les charges financières au cours des exercices terminés les 31 janvier 2018 et 2017 se résument comme suit :

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	990	798
Intérêts sur les facilités de crédit	579	141
Frais financiers	55	104
Autres	14	14
	1 638	1 057

NOTE 13 CAPITAL-ACTIONS

13.1 Capital-actions

- Autorisé : Un nombre illimité d'actions avec droit de vote subalterne, donnant droit à 1 vote par action.
Un nombre illimité d'actions avec droit de vote multiple, donnant droit à 10 votes par action.
Un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série.

	Actions avec droit de vote subalterne		Actions avec droit de vote multiple		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
(en milliers \$ CA et en nombre d'actions)						
Au 1 ^{er} février 2016	18 278 435	52 076	14 343 107	16 001	32 621 542	68 077
Émises suite à la levée d'options d'achat d'actions	6 000	11	—	—	6 000	11
Au 31 janvier 2017	18 284 435	52 087	14 343 107	16 001	32 627 542	68 088
Émises suite à la levée d'options d'achat d'actions	7 664	32	—	—	7 664	32
Au 31 janvier 2018	18 292 099	52 119	14 343 107	16 001	32 635 206	68 120

13.2 Dividendes

Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2018, la Société a constaté, à titre de distribution à ses actionnaires inscrits aux 28 avril 2017 et 29 septembre 2017, des dividendes semestriels de 326 000 \$ et de 327 000 \$ respectivement, représentant chacun 0,01 \$ par action, pour un total de 653 000 \$ ou 0,02 \$ par action, dont 367 000 \$ pour les actions avec droit de vote subalterne et 286 000 \$ pour les actions avec droit de vote multiple. Ces montants ont été payés les 16 mai 2017 et 17 octobre 2017 respectivement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2017, la Société a constaté, à titre de distribution à ses actionnaires inscrits aux 29 avril 2016 et 30 septembre 2016, des dividendes semestriels de 326 000 \$ chacun ou de 0,01 \$ par action, pour un total de 652 000 \$ ou 0,02 \$ par action, dont 366 000 \$ pour les actions avec droit de vote subalterne et 286 000 \$ pour les actions avec droit de vote multiple. Ces montants ont été payés les 16 mai 2016 et 17 octobre 2016 respectivement.

13.3 Régime d'options d'achat d'actions

Aux 31 janvier 2018, un total de 3 263 521 actions avec droit de vote subalterne (3 262 754 au 31 janvier 2017) avaient été réservées aux fins du régime d'options d'achat d'actions, dont 1 198 921 au 31 janvier 2018 (1 193 154 au 31 janvier 2017) n'avaient pas encore été attribuées.

Le régime prévoit que le prix de levée des options octroyées ne doit pas être inférieur au cours du marché à la fermeture le jour de l'octroi des options par le conseil d'administration de la Société. Le droit de levée de ces options s'acquiert un an après l'octroi à raison de 20 % par année pour la majorité des options. Dans tous les cas, le droit de levée prend fin 10 ans après l'octroi.

Aux 31 janvier	2018		2017	
	Options	Prix de levée moyen pondéré	Options	Prix de levée moyen pondéré
(en nombre d'options et en dollars par option)	Nombre	\$	Nombre	\$
En circulation au début	383 664	2,97	461 664	2,68
Levées	(7 664)	2,14	(6 000)	1,05
Renoncées	(5 000)	6,48	(72 000)	1,28
En circulation à la fin	371 000	2,94	383 664	2,97
Pouvant être levées à la fin	331 000	2,98	322 664	3,04

Au 31 janvier 2018, le prix de levée moyen pondéré et la durée résiduelle moyenne pondérée des options étaient comme suit :

(en dollars par option et en nombre d'options)	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Prix de levée	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix de levée moyen pondéré	Pouvant être exercé	Prix de levée moyen pondéré
	\$	Année	\$	Nombre	\$
	5,65	60 000	0,20	5,65	60 000
	2,66	100 000	6,45	2,66	60 000
	2,52	60 000	1,86	2,52	60 000
	2,45	96 000	1,45	2,45	96 000
	1,88	50 000	2,62	1,88	50 000
	1,21	5 000	4,37	1,21	5 000
		371 000	2,86	2,94	331 000
					2,98

Une charge au titre de rémunération à base d'actions non significative a été constatée à l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 janvier 2018, et un montant équivalent a été reconnu au surplus d'apport (30 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017).

Aucune option n'a été octroyée au cours des exercices terminés les 31 janvier 2018 et 2017.

13.4 Régime d'unités d'actions différées (« UAD »)

a) Administrateurs externes

Les UAD sont réévaluées à la juste valeur à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'à la date d'acquisition en utilisant le cours de l'action avec droit de vote subalterne de la Société.

La rémunération au titre d'UAD émises aux administrateurs externes, comptabilisée à l'état consolidé du résultat, pour les exercices terminés les 31 janvier 2018 et 2017 s'est chiffrée respectivement à un recouvrement de 82 000 \$ et à une charge de 588 000 \$, incluant l'impact de la variation du cours de l'action de la Société qui s'est élevé à un recouvrement de 297 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018 (recouvrement de 59 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2017).

La fluctuation des UAD aux administrateurs externes étaient les suivantes :

Exercice terminé le 31 janvier	2018	2017
(nombre d'unités d'actions différées)	Nombre	Nombre
En cours au début de l'exercice	312 032	121 346
Attribuées	79 863	190 686
En cours et acquis à la fin de l'exercice	391 895	312 032

La valeur comptable et la valeur intrinsèque du passif lié aux UAD des administrateurs externes acquises se sont établies à 823 000 \$ au 31 janvier 2018 (905 000 \$ au 31 janvier 2017), et ont été comptabilisées dans les « Crédoeurs et autres passifs courants » à l'état consolidé de la situation financière.

b) Hauts dirigeants et employés-clés

Comme prévu au régime d'unités d'actions différées (UAD) décrit à la note 2.2 p), la Société peut octroyer des UAD sur une base discrétionnaire à des hauts dirigeants et employés-clés. Ces UAD sont habituellement acquises progressivement sur une période de deux (2) à cinq (5) ans, à raison de 20 % à 50 % par année. Les UAD acquises seront rachetées en argent par la Société à la date à laquelle son détenteur cessera d'être dirigeant ou employé de la Société au motif de son décès, de sa retraite ou de la perte de ses fonctions de dirigeant ou d'employé.

Les UAD sont passées en charge progressivement à l'état consolidé du résultat au cours de la période d'acquisition des droits et leur coût est déterminé selon un modèle d'évaluation basé sur le cours des actions avec droit de vote subalterne de la Société. La charge au titre de rémunération à base d'actions, pour les hauts dirigeants et employés-clés au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2018 était de 65 000 \$ (377 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017) et inclut l'impact de la variation du cours de l'action de la Société d'un montant négligeable au cours de chacun des exercices terminés le 31 janvier 2018 et 2017.

La fluctuation des UAD pour les hauts dirigeants et employés clés étaient les suivantes :

Exercice terminé le 31 janvier	2018	2017
(nombre d'unités d'actions différées)	Nombre	Nombre
En cours au début de l'exercice	273 162	—
Attribuées	30 571	273 162
En cours à la fin de l'exercice	303 733	273 162
Acquises à la fin de l'exercice	74 243	63 111

La valeur comptable du passif lié aux UAD des hauts dirigeants et employés-clés était de 447 000 \$ au 31 janvier 2018 (390 000 \$ au 31 janvier 2017) et fut comptabilisée au poste « Créditeurs et autres passifs courants » aux états consolidés de la situation financière. De ce passif, 156 000 \$ correspondait à la valeur intrinsèque des UAD acquises au 31 janvier 2018 (183 000 \$ au 31 janvier 2017).

NOTE 14 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Écarts de change sur conversion des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture net des impôts y afférents ⁽¹⁾		
Solde d'ouverture	6 552	9 368
Variation de la période	(2 035)	(2 816)
Solde de clôture	4 517	6 552
Changement de valeur des actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾		
Solde d'ouverture	189	139
Variations de la période	—	50
Solde de clôture	189	189
	4 706	6 741

(1) La composante « Conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion de la monnaie fonctionnelle des établissements à l'étranger de la Société au dollar canadien. À la perte de contrôle d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés au à l'état consolidé du résultat à titre de profit ou de perte à la cession.

(2) La composante « Actifs financiers disponibles à la vente » découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée à l'état consolidé du résultat.

NOTE 15 INFORMATIONS LIÉES AUX CONTRATS

Tous les produits reconnus au cours des exercices terminés les 31 janvier 2018 et 2017 sont liés aux contrats de construction et ont été inclus aux produits de la période de présentation de l'information financière considérée. Les montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sont liés aux contrats en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants sont calculés comme étant les montants nets des coûts encourus, plus les profits comptabilisés, moins les pertes comptabilisées et les facturations de la période. La valeur comptable des actifs et des passifs se détaille comme suit :

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Montant total des coûts encourus et des profits et des pertes comptabilisés pour tous les contrats en cours	296 663	206 620
Moins les facturations périodiques	(269 784)	(186 807)
	26 879	19 813

Comptabilisé comme suit :

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Montant dû par les clients pour les travaux effectués sur les contrats, comptabilisé à titre de produits en cours	30 314	21 077
Montant dû aux clients pour les travaux effectués sur les contrats, comptabilisé dans les produits reportés	(3 435)	(1 264)
	26 879	19 813

Les avances reçues des clients pour les contrats relativement aux travaux qui n'ont pas encore été exécutés, ont été comptabilisées dans les créditeurs et autres passifs courants (voir la note 11). Au 31 janvier 2018, le montant de ces avances était de 2 172 000 \$ (299 000 \$ au 31 janvier 2017).

Les retenues sur les contrats seront reçues au moment de l'acceptation par le client des travaux exécutés et s'élèvent à 4 933 000 \$ au 31 janvier 2018 (3 613 000 \$ au 31 janvier 2017) et sont incluses dans les actifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

NOTE 16 CLASSEMENT DES CHARGES PAR NATURE

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Matière première, consommables et sous-traitance	83 549	27 262
Salaires et charges au titre des avantages du personnel (note 17) ⁽¹⁾	57 779	46 949
Transport	9 014	1 982
Dessins et ingénierie	5 533	5 118
Dotation aux amortissements	4 423	4 687
Frais de voyage et de représentation	3 858	2 424
Honoraires professionnels	2 520	2 756
Entretien et réparation	2 000	955
Location d'équipements	1 775	969
Électricité et chauffage	1 647	1 540
Honoraires de gestion avec des sociétés apparentées (note 18)	1 334	1 331
Assurances	1 080	1 048
Taxes et permis	985	1 083
Frais de bureau	660	591
Autres	304	376
	176 461	99 071

Réparties comme suit:

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Coût des marchandises vendues	164 352	85 635
Frais de vente et d'administration	12 109	13 436
	176 461	99 071

(1) Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018, les salaires et charges au titre des avantages du personnel ont fait l'objet d'une diminution pour une subvention publique de 297 000 \$ majoritairement pour la création d'emplois.

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017, les salaires et charges au titre des avantages du personnel ont fait l'objet d'une diminution pour une subvention publique de 108 000 \$ relative à la formation de la main-d'œuvre spécialisée.

Le coût des marchandises vendues se détaillent comme suit :

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Coût des marchandises vendues excluant les amortissements	160 949	82 004
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3 403	3 631
	164 352	85 635

NOTE 17 SALAIRES ET CHARGES AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	44 056	36 013
Coûts de la sécurité sociale	11 692	8 083
Cotisations aux régimes de retraite	1 748	1 620
Rémunération à base d'actions (note 13)	—	951
Autres	283	282
	57 779	46 949

NOTE 18 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, ainsi que ceux du comité de direction de Groupe ADF inc. (la société mère) et de leurs personnes liées. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	1 775	2 184
Coûts de la sécurité sociale	199	209
Honoraires de gestion ⁽¹⁾	1 334	1 331
Cotisations aux régimes de retraite	138	136
Rémunération à base d'actions	(23)	883
Jetons de présence	278	273
	3 701	5 016

(1) Dans le cours normal des activités, des ententes de gestion ont été conclues avec des sociétés détenues par un groupe d'actionnaires majoritaires et sont mesurées à la valeur d'échange.

NOTE 19 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**19.1 Charge d'impôt sur le résultat**

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Exigibles		
Charge d'impôt liée aux exercices antérieurs	1 440	188
	1 440	188
Différés		
Charge d'impôt différé afférente aux variations de taux d'impôt	1 700	—
Non reconnaissance des actifs d'impôt différé provenant des États-Unis	7 009	—
Ajustements relatifs aux exercices antérieurs	(939)	—
Naissance et renversement des différences temporelles	115	824
Différences temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	60	2
	7 945	826
Charge d'impôt sur le résultat	9 385	1 014

Le tableau qui suit présente un rapprochement du montant de la charge d'impôt sur le résultat de la Société et du montant qui serait obtenu en multipliant le résultat avant charge d'impôt sur le résultat par le taux d'imposition canadien combiné fédéral et provincial :

Exercices terminés les 31 janvier	2018		2017	
(en milliers \$ CA et en pourcentages)	\$	%	\$	%
Provision selon les taux d'imposition sur le résultat de base ⁽¹⁾	582	26,8	676	26,9
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Différence de taux applicables aux filiales étrangères	(522)	(24,0)	252	10,0
Non reconnaissance des actifs d'impôt différé provenant des États-Unis ⁽²⁾	7 009	322,7	—	—
Impact des variations de taux d'impôt ⁽³⁾	1 700	78,2	—	—
Ajustements relatifs aux exercices antérieurs ⁽²⁾	501	23,1	—	—
Dépenses non déductibles et portion non déductible des pertes en capital	55	2,5	84	3,4
Différences temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	60	2,8	2	0,1
Charge d'impôt sur le résultat	9 385	432,1	1 014	40,4

- (1) Pour la Société, le taux d'imposition applicable prévu par la loi au Canada correspond au taux combiné fédéral et provincial.
- (2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, la direction de la Société a décidée de radier certains de ces actifs d'impôt différé, actifs provenant principalement de pertes fiscales des filiales américaines de la Société. Cette décision a été prise alors qu'il est devenu plus probable qu'improbable que les autorités fiscales américaines acceptent la position émise par les autorités canadiennes suite à l'audit du prix de transfert de la Société. Essentiellement, cette décision transfère des pertes fiscales initialement canadiennes, du côté américain. À la lumière des résultats de ses filiales américaines et des conventions comptables, la Société a jugé prudent de ne pas reconnaître ses nouveaux actifs d'impôt différé liés aux opérations américaines, et aussi de radier les actifs d'impôt différé provenant également de pertes fiscales des filiales américaines, qui étaient précédemment déjà enregistrés aux livres. L'impact de cet ajustement est d'ajouter une charge unique et non monétaire de 7 500 000 \$ aux résultats de l'exercice terminé le 31 janvier 2018.
- (3) Le 22 décembre 2017, le Président des États-Unis a entériné la loi H.R.1. intitulée *Tax Cuts and Job Acts* (la « réforme fiscale aux États-Unis »). Ainsi, le taux d'imposition fédéral en vigueur sur le revenu des sociétés aux États-Unis a reculé, passant de 35 % à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a donné lieu à une réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé existants des filiales américaines de la Société pour prendre en compte le nouveau taux d'imposition réduit au 31 Janvier 2018. En ce qui a trait aux filiales américaines de la Société, la réduction du taux d'imposition en vigueur a donné lieu à une diminution nette des actifs d'impôt différé et une augmentation de la charge d'impôt différé de 1 700 000 \$.

19.2 Actifs et passifs d'impôt différé

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relatifs à la même administration fiscale :

a) Actifs d'impôt différé

	Pertes fiscales reportées	Dépenses RS&DE	Frais financiers et autres frais reportés	Contrats de change à terme	Autres	Total
(en milliers \$ CA)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} février 2016	4 553	1 488	2 057	109	114	8 321
Comptabilisé à l'état consolidé du résultat	(588)	5	283	(109)	(15)	(424)
Écarts de change	(309)	—	(140)	—	—	(449)
Au 31 janvier 2017	3 656	1 493	2 200	—	99	7 448
Comptabilisé à l'état consolidé du résultat	(2 617)	(603)	(1 488)	—	36	(4 672)
Écarts de change	(381)	—	(92)	—	—	(473)
Au 31 janvier 2018	658	890	620	—	135	2 303

b) Passifs d'impôt différé

	Immobilisations corporelles et incorporelles	Retenues sur contrats à recevoir	Crédits d'impôt à l'investissement	Travaux en cours	Contrats de change à terme	Total
(en milliers \$ CA)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} février 2016	2 290	458	837	1 088	—	4 673
Comptabilisé à l'état consolidé du résultat	(49)	(282)	(12)	561	184	402
Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	8	—	—	—	—	8
Au 31 janvier 2017	2 249	176	825	1 649	184	5 083
Comptabilisé à l'état consolidé du résultat	1 851	160	(476)	1 842	(104)	3 273
Au 31 janvier 2018	4 100	336	349	3 491	80	8 356

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme suit dans les états consolidés de la situation financière :

	2018	2017
Aux 31 janvier	\$	\$
(en milliers \$ CA)		
Actifs d'impôt différé non courants	2 303	7 448
Compensation par compétence fiscale	(2 303)	(2 132)
	—	5 316
Passifs d'impôt différé non courants	(8 356)	(5 083)
Compensation par compétence fiscale	2 303	2 132
	(6 053)	(2 951)
Passifs d'impôt différé (net)	(6 053)	2 365

Au 31 janvier 2018, la Société disposait de pertes d'exploitation de 33 800 000 \$ disponibles aux États-Unis (29 400 000 \$ en 2017) aux fins de report prospectif pour lesquelles aucun avantage d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les comptes. Ces pertes reportées expirent entre 2024 et 2038.

L'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé net est présentée dans le tableau suivant :

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Au début de l'exercice	2 365	3 648
Montant comptabilisé à l'état consolidé du résultat	(7 945)	(826)
Charge d'impôt liée aux composantes des autres éléments du résultat global	—	(8)
Écarts de change	(473)	(449)
À la fin de l'exercice	(6 053)	2 365

NOTE 20 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action dilué a été calculé selon la méthode du rachat d'actions. Le tableau ci-après réconcilie le numérateur et le dénominateur utilisés dans le calcul du résultat par action, de base et dilué.

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
Numérateur (en milliers \$ CA)		
Numérateur aux fins du résultat par action, de base et dilué	(7 213)	1 499
Dénominateur (en milliers)		
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	32 633	32 624
Effets des instruments dilutifs :		
— Options d'achat d'actions	—	62
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	32 633	32 686

Aux fins du calcul du résultat par action dilué, la Société doit tenir compte des options d'achat d'actions comme instrument dilutif.

Étant donné le résultat net négatif enregistré au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2018, aucune option n'a été prise en compte dans le calcul du résultat par action dilué, en raison de leur effet antidilutif.

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017, seules 218 664 options d'achat d'actions ont été prises en compte dans le calcul du résultat par action dilué puisque les autres options étaient antidilutives.

NOTE 21 INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

21.1 Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Les composantes du poste « Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement » se détaillent comme suit :

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Débiteurs	(11 514)	13
Retenues sur contrats	(1 516)	(1 895)
Produits en cours	(10 121)	(13 688)
Stocks	1 760	(1 057)
Charges payées d'avance et autres actifs courants	(1 330)	688
Créditeurs et autres passifs courants	13 203	(1 310)
Produits reportés	2 275	(1 437)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(7 243)	(18 686)

21.2 Conciliation de la dette à long terme

Le tableau suivant présente une conciliation entre les soldes de début et les soldes de fin de la situation financière consolidé pour la dette à long terme, incluant la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an :

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Solde au début de l'exercice	18 714	15 219
Émission de la dette à long terme	10 702	5 000
Remboursement de la dette à long terme	(945)	(816)
Augmentation des contrats de location-financement	233	32
Effet des fluctuations des taux de change	(503)	(721)
Solde à la fin de l'exercice	28 201	18 714

21.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans l'état consolidés des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les éléments suivants :

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Trésorerie	4 905	334
Découvert bancaire	(1 907)	—
	2 998	334

21.4 Transactions sans effet sur la trésorerie

Les transactions n'ayant aucun effet de trésorerie sur les activités de financement et d'investissement sont les suivantes :

- Contrats location-financement pour lesquels des immobilisations corporelles et des dettes à long terme d'un montant total de 233 000 \$ ont été comptabilisées au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2018 (32 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2017) ;
- Utilisation d'un crédit d'impôt à l'investissement de 1 798 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2018 inclus dans les autres actifs non courants (note 9), pour venir réduire les passifs d'impôt exigible.

NOTE 22 ENGAGEMENTS

22.1 Lettres de crédit

En relation avec ses propres engagements commerciaux, la Société a émis des lettres de crédit au cours des exercices terminés le 31 janvier 2018 et 2017, dont le solde était de 3 419 000 \$ US correspondant respectivement à un montant de 4 203 000 \$ et 4 449 000 \$.

22.2 Contrats de location simple et autres contrats à long terme

Au 31 janvier 2018, les engagements de la Société totalisaient 807 000 \$ en vertu de contrats de location simple et 205 000 \$ en vertu des autres contrats à long terme. Les paiements annuels minimaux exigibles au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023
(en milliers \$ CA)	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location simple ⁽¹⁾	301	261	165	67	13
Autres contrats à long terme ⁽²⁾	93	71	41	—	—
	394	332	206	67	13

(1) Comprennent les contrats de location simple pour la location d'espace ainsi que pour la location de véhicules et d'équipements de bureau. La charge de loyer s'est établit à 350 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018 (439 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017).

(2) Comprennent des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services.

NOTE 23 ÉVENTUALITÉS

23.1 Ententes de cautionnement

Dans le cours normal des activités, des clients peuvent exiger de la Société qu'elle fournisse des cautionnements dans l'exécution de ses travaux. Afin de fournir de tels cautionnements, la Société a conclu des ententes d'indemnisation générales avec des sociétés de cautionnement. Afin de garantir l'exécution de leurs obligations en vertu de ces ententes, la Société et ses filiales ont accordé aux sociétés de cautionnement une hypothèque mobilière sur certains éléments d'actif comme les droits, les titres de propriété, les licences, l'équipement, les contrats en cours et les débiteurs. Les cautionnements émis sur les projets en cours au 31 janvier 2018 s'établissait à 169 821 000 \$.

23.2 Litiges

Dans le cours normal des activités, la Société est impliquée dans différentes poursuites judiciaires. Bien que le résultat de ces poursuites en cours au 31 janvier 2018 ne puisse être prédit avec certitude, la direction croit que leurs résolutions n'auront pas d'incidences négatives importantes sur la situation financière ou sur les résultats de la Société.

23.3 Ententes d'indemnisation

La Société a signé une entente d'indemnisation lors de la vente d'une filiale en 2004. Cette ancienne filiale a fait l'objet d'une poursuite, dont le litige principal de cette poursuite a été réglé hors cour durant l'exercice 2014. En date des présentes, certains litiges secondaires et de moindre importance, liés à cette même poursuite, sont toujours en attente et la Société n'entrevoit pas devoir encourir de déboursés significatifs à cet égard.

NOTE 24 REGIMES DE RETRAITE

La Société offre à l'ensemble des employés admissibles des régimes de retraite à cotisations déterminées au Canada et aux États-Unis (401k) pour lesquels la Société verse une contribution équivalente à un pourcentage du salaire de l'employé ou selon un montant préétabli. La charge liée à ces régimes de retraite s'est élevée à 805 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018 (760 000 \$ en 2017).

NOTE 25 INFORMATION À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- maintenir une structure permettant d'optimiser le coût du capital selon un risque acceptable tout en offrant un rendement approprié aux actionnaires ;
- gérer le capital d'une manière optimale tout en assurant le respect des clauses financières avec les prêteurs ;
- gérer le capital dans le but de maintenir une capacité de cautionnement en ligne avec les objectifs de croissance, et
- continuer d'augmenter le capital en vue de préserver la confiance des investisseurs, créanciers, fournisseurs et de la clientèle.

La Société définit son capital comme étant la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, incluant la tranche à court terme, et des emprunts à court terme, le cas échéant.

La Société n'a pas modifié sa gestion de capital depuis les derniers exercices. De façon générale, la Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des objectifs mentionnés ci-dessus et en fonction de l'évolution des conditions économiques, ainsi que des caractéristiques de risques sous-jacents à ses contrats en main.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la Société peut :

- émettre de nouvelles actions ;
- modifier le dividende versé aux actionnaires ;
- racheter des actions avec droit de vote subalterne ;
- contracter de nouvelles dettes, et
- vendre certains actifs pour réduire l'endettement.

De plus, la Société effectue un suivi périodique de son capital, notamment par rapport à plusieurs indicateurs financiers dont le « coefficient du total du découvert bancaire, des facilités de crédit et de la dette à long terme, net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, sur les capitaux propres ». Ce coefficient mesure le niveau du découvert bancaire, des facilités de crédit et du financement par emprunts à long terme, net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en comparaison avec les sommes investies par les actionnaires. Cet indicateur n'a aucune définition normalisée selon les IFRS, il se prête difficilement à une comparaison avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Aux 31 janvier	2018	2017
Total du découvert bancaire, des facilités de crédit et de la portion courante et non courante de la dette, net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers \$ CA)	35 353	31 716
Capitaux propres (en milliers \$ CA)	95 782	105 650
Coefficient du total du découvert bancaire, des facilités de crédit et de la portion courante et non courante de la dette, net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, sur les capitaux propres	0,37 :1	0,30 :1

L'objectif de la Société est de maintenir un coefficient positif de 0,50 :1 ou moins. Toutefois, cet objectif pourrait être revu à la lumière des projets de développement qui seront jugés stratégiques et favorables.

NOTE 26 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est partie à des instruments financiers et, de ce fait, est particulièrement exposée à des risques de marché (paragraphe 26.1), de crédit et de concentration de crédit (paragraphe 26.2) et de liquidité (paragraphe 26.3).

26.1 Risque de marché

Risque de fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers découlant des variations des cours du marché, que ces dernières soient causées par des facteurs spécifiques à des instruments financiers en particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs qui touchent l'ensemble des instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Société est surtout exposée aux risques de marché suivants :

- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à des risques d'importance variée qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité d'atteindre ses objectifs stratégiques de croissance. Le programme de gestion des risques financiers vise principalement à identifier et à analyser les risques afférents aux opérations de la Société dans le but de les contrôler et de les minimiser. De façon périodique, une revue de ces risques est effectuée en tenant compte des conditions du marché, ainsi que du niveau d'activité de la Société.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après :

a) Risque de change

La Société est exposée aux risques associés à la variation du taux de change entre les devises canadienne et américaine puisqu'elle réalise normalement une part importante de ses produits en devise américaine. Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018, 91 % des produits de la Société ont été réalisés en devise américaine (72 % pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017). Nonobstant ces variations, et en vertu de la politique de couverture de la Société, divers mécanismes de protection ont été mis en place dans le but de limiter l'incidence de ces fluctuations sur ses résultats, notamment :

- la maximisation des achats en dollars américains afin de se prévaloir d'une protection naturelle lorsque possible ;
- l'acquisition d'équipements de production en dollars américains ;
- l'émission de la dette à long terme en dollars américains ;
- l'utilisation de la comptabilité de couverture, le cas échéant, et
- l'utilisation de contrats de change à terme et/ou d'options sur devises, pour couvrir une partie du risque de change résiduel.

En ligne avec sa politique de couverture, pour gérer son risque net entre les entrées et les sorties de fonds futurs libellés en devise américaine, la Société est partie à des contrats de change à terme. Au 31 janvier 2018, la Société était partie à des contrats de change à terme visant la vente de 19 737 000 \$ US (31 400 000 \$ US au 31 janvier 2017) dont l'échéance varie entre 1 mois et 12 mois à des taux variant entre 1,2285 et 1,2646 (entre 1,2600 et 1,3837 au 31 janvier 2017). Ces instruments financiers dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période puisqu'ils ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace.

À cet effet, la juste valeur des contrats de change à terme et/ou des options sur devises comptabilisée dans les actifs courants sous le poste « instruments financiers dérivés » était de 300 000 \$ au 31 janvier 2018 et 696 000 \$ au 31 janvier 2017. Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2018, un gain réalisé et non réalisé de 2 426 000 \$ (1 100 970 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2017) sur les contrats de change à terme a été constaté à l'état consolidé du résultat sous le poste « Perte sur change ».

Le tableau suivant résume les actifs et passifs financiers non dérivés importants qui sont exposés au risque de change aux 31 janvier 2018 et 2017 et dont l'exposition au risque de change est porté aux résultats :

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ US)	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	234	155
Débiteurs	5 801	2 576
Retenues sur contrats	37	62
	6 072	2 793
Passifs financiers		
Créditeurs et autres passifs courants	2 236	415
	2 236	415
Exposition nette	3 836	2 378

Selon les soldes au 31 janvier 2018 des instruments financiers de la Société libellés en monnaies étrangères, une fluctuation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant stables par ailleurs, aurait eu un effet négligeable sur le résultat net avant impôt et le résultat global avant impôt (401 000 \$ au 31 janvier 2017). Toutefois, cette information s'applique uniquement aux instruments financiers en fonction des soldes de fin d'exercice et ne tient pas compte de l'incidence des fluctuations de change sur les produits et autres charges accessoires pour un exercice complet.

b) **Risque de taux d'intérêt**

La Société peut être exposée aux fluctuations du taux d'intérêt principalement à cause de son taux d'intérêt variable sur ses facilités de crédit bancaire et sur sa dette à long terme le cas échéant (voir les notes 10 et 12). De plus, les fluctuations du taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les produits d'intérêts de la Société qui sont générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La politique portant sur les taux d'intérêt de la Société exige, en général, de conserver une combinaison appropriée de dettes portant intérêt à des taux fixes et variables afin de réduire l'incidence nette des variations des taux d'intérêt. Selon cette politique, si cette combinaison n'est pas appropriée, la Société peut avoir recours à l'utilisation de swap de taux d'intérêt afin d'obtenir une charge d'intérêts moins volatile.

Selon la direction de la Société, l'utilisation de swaps de taux d'intérêt au 31 janvier 2018 et 2017, n'était pas nécessaire pour couvrir le risque de taux d'intérêt compte tenu que le solde de la dette à long terme, incluant les facilités de crédit à court terme, comportait une combinaison raisonnable de taux d'intérêt fixes et variables.

Basé sur le solde de la dette à long terme à taux variables aux 31 janvier 2018 et 2017, l'impact d'une variation de 0,5 % des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constante, aurait eu un impact non significatif sur le résultat net de la Société sur un horizon de 12 mois.

26.2 **Risques de crédit et de concentration de crédit**

a) **Risque de crédit**

Risque qu'une partie à un instrument financier néglige de respecter ses engagements, entraînant une perte financière pour l'autre partie.

b) **Risque de concentration de crédit**

Risque que la Société fasse affaire avec un nombre limité de clients et d'institutions financières, ce qui pourrait augmenter le risque de crédit tel qu'il est défini ci-dessus.

Dans le cours normal des activités, la Société assume des risques de crédit, soit la possibilité qu'un client ou une institution financière ne règle pas une partie ou la totalité des montants dus aux moments requis. La concentration du risque de crédit pour la Société se situe au niveau des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des retenues sur contrats.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des investissements non risqués ou à très faible risque. La Société dépose, lorsque c'est le cas, les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières reconnues dont les plus importantes sont des banques à charte canadienne.

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle vérifie la solvabilité de son donneur d'ouvrage et déclare ses contrats directement au propriétaire et, lorsque pertinent, à la société de cautionnement impliquée dans le projet. Finalement, la Société établit des provisions pour créances douteuses s'il y a lieu. Pour les autres débiteurs, la Société détermine de façon continue les pertes probables et établit une provision pour pertes en fonction de la valeur de réalisation estimative.

Le risque de crédit à l'égard des débiteurs est atténué par les mécanismes de protection disponibles en cas de non paiements, incluant des privilèges sur les bâtisses, et par le fait que les clients de la Société sont habituellement des entrepreneurs généraux ou des entreprises faisant affaire avec des entrepreneurs généraux régis par des pratiques rigoureuses et œuvrant à des projets dont le financement est adéquat.

Le risque de crédit découlant de la concentration de la clientèle de la Société est également atténué par les contrôles et le suivi qu'elle exerce et les mesures dont elle dispose, tel que décrit précédemment. Au 31 janvier 2018, 85 % des sommes à recevoir au titre de contrats étaient concentrées auprès de quatre (4) clients (85 % des sommes à recevoir au titre de contrats attribuables à cinq (5) clients au 31 janvier 2017). Notons que compte tenu de la spécialisation de ses créneaux de marché et de la nature des contrats pour lesquels la Société soumet des offres, une telle concentration est un événement régulier dans les activités de la Société.

La valeur comptable des sommes à recevoir au titre de contrats est réduite par une provision spécifique pour créances douteuses lorsque nécessaire. Au 31 janvier 2018, 18 % des sommes à recevoir au titre de contrats, soit 5 833 600 \$ accusaient un retard de paiement en vertu des termes contractuels (depuis plus de 90 jours). La direction estime que la majorité de ces comptes ne sont pas douteux compte tenu qu'ils sont avec des sociétés bien établis ou ont été encaissés depuis, et que par conséquent, aucune provision pour créances douteuses n'était nécessaire au 31 janvier 2018.

Au 31 janvier 2017, 5,5 % des sommes à recevoir ou 1 235 000 \$ accusaient un retard de paiement en vertu des termes contractuels (depuis plus de 90 jours). Toutefois, le fait que la majorité des sommes étaient financées par des organismes gouvernementaux, expliquait cette hausse du délai de perception des sommes à recevoir au titre de contrats, et que la direction jugeait qu'aucune provision pour créances douteuses n'était nécessaire au 31 janvier 2017.

26.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte à l'éventualité que la Société ne puisse remplir ses obligations financières aux moments requis. La Société gère ce risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La haute direction participe aussi activement à la revue et à l'approbation des contrats avec les clients et des dépenses en immobilisations prévues. Pour financer ses besoins de liquidités, la Société utilise les flux de trésorerie générés par les activités d'opération, les facilités de crédit, l'émission de dettes et d'actions. De plus, pour minimiser ce risque, la Société a pour politique de viser essentiellement les contrats aptes à générer des flux de trésorerie positifs lors de leurs exécutions.

Au 31 janvier 2018, l'analyse des échéances des passifs financiers était comme suit :

	Valeur comptable au 31 janvier 2018	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(en milliers \$ CA)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	1 907	1 907	—	—	—	1 907
Facilités de crédit	10 150	10 150	—	—	—	10 150
Créditeurs et autres passifs courants	29 308	29 308	—	—	—	29 308
Dette à long terme						
Capital	23 803	1 710	3 691	3 705	14 791	23 897
Intérêts		1 075	1 910	1 585	4 205	8 775
Obligations en vertu de contrats de location-financement						
Capital	4 398	366	746	692	2 594	4 398
Intérêts		190	331	265	390	1 176
	69 566	44 706	6 678	6 247	21 980	79 611

Au 31 janvier 2017, l'analyse des échéances des passifs financiers était comme suit :

	Valeur comptable au 31 janvier 2017	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(en milliers \$ CA)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facilités de crédit	13 336	13 336	—	—	—	13 336
Créditeurs et autres passifs courants	16 585	16 585	—	—	—	16 585
Dette à long terme						
Capital	13 945	525	2 236	2 359	8 924	14 044
Intérêts		616	1 125	933	2 500	5 174
Obligations en vertu de contrats de location- financement						
Capital	4 769	319	641	697	3 112	4 769
Intérêts		209	375	313	545	1 442
	48 635	31 590	4 377	4 302	15 081	55 350

Les soldes libellés en dollars américains et/ou assujettis à des taux d'intérêt variables sont déterminés en fonction des taux spot pertinents aux dates respectives.

Au 31 janvier 2018, la Société détenait une trésorerie et des équivalents de trésorerie, nette du découvert bancaire, totalisant 2 998 000 \$ (334 000 \$ au 31 janvier 2017), en plus des facilités de crédit non utilisées. Compte tenu de la situation du fonds de roulement et des facilités de crédit disponibles dont la Société dispose pour rencontrer ses obligations, les risques de liquidités auxquels la Société est exposée sont faibles.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1 Catégories pour l'évaluation

Comme expliqué à la note 2.2. r), les actifs financiers et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui déterminent leur base d'évaluation et, dans le cas des éléments évalués à la juste valeur, qui déterminent si les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat ou dans les autres éléments du résultat global. Ces catégories sont : juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, actifs disponibles à la vente et, dans le cas des passifs, coût amorti.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers classés dans chacune de ces catégories aux 31 janvier 2018 et 2017.

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 905	334
Débiteurs	33 099	22 326
Retenues sur contrats	4 933	3 613
Autres actifs courants	40	17
	42 977	26 290
Actifs disponibles à la vente		
Placements en actions	215	215
	215	215
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Instruments financiers dérivés	300	696
	300	696
Passifs au coût amorti		
Découvert bancaire	1 907	—
Facilités de crédit	10 150	13 336
Créditeurs et autres passifs courants ⁽¹⁾	24 230	11 146
Dette à long terme ⁽²⁾	23 803	13 945
	60 090	38 427

(1) Exclut les montants dus au titre des obligations légales, des avantages du personnel et des paiements fondés sur des actions.

(2) Exclut les obligations en vertu de contrats de location-financement.

En date des 31 janvier 2018 et 2017, la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des autres actifs courants, des retenues sur contrats, du découvert bancaire, des facilités de crédit, des créditeurs et autres passifs courants, était comparable à leur valeur comptable en raison de leurs échéances prochaines.

La juste valeur de la dette à long terme (incluant les contrats de location-financement) ne différait pas significativement de sa valeur comptable en date des 31 janvier 2018 et 2017, puisque les taux d'intérêts effectifs applicables aux dettes à long terme reflètent les conditions courantes du marché.

27.2 Hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

La Société évalue les actifs et passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes conformément aux IFRS. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur - niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Juste valeur - niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et
- Juste valeur - niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Pour les placements en actions, la Société a classé les évaluations à la juste valeur au niveau 1, car elles reposent essentiellement sur des données observables sur un marché actif.

Pour les instruments financiers dérivés composés de contrats de change à terme et d'options sur devises, la Société a classé les évaluations à la juste valeur au niveau 2, car elles reposent essentiellement sur des données observables autres que sur un marché actif.

NOTE 28 INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans l'industrie de la construction non résidentielle, principalement aux États-Unis et au Canada. Ses activités incluent la conception et l'ingénierie de connexions, la fabrication, incluant la peinture industrielle, et le montage de charpentes métalliques complexes, de composantes assemblées lourdes en acier, ainsi que de métaux ouvrés et architecturaux.

Exercices terminés les 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Produits		
Canada	16 027	17 957
États-Unis	164 447	84 889
	180 474	102 846

Aux 31 janvier	2018	2017
(en milliers \$ CA)	\$	\$
Actifs non courants ⁽¹⁾		
Canada	49 508	50 110
États-Unis	43 694	46 276
	93 202	96 386

(1) Les actifs non courants incluent principalement les immobilisations corporelles et incorporelles, les crédits d'impôt à l'investissement et d'autres actifs non courants.

Les produits provenant des clients externes ont été attribués à chaque pays sur la base de l'emplacement du projet.

Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2018, la Société a réalisé 85 % de ses produits auprès de trois (3) clients représentant chacun 10 % et plus de ses produits (60 % auprès de deux (2) clients au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2017).

Le tableau qui suit, présente le détail des produits relatifs à chacun de ces clients :

Exercices terminés le 31 janvier,	2018			2017		
	Canada	États-Unis	Total	Canada	États-Unis	Total
(en milliers \$ CA)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Client A	—	—	—	8 412	15 892	24 304
Client B	—	29 375	29 375	—	36 825	36 825
Client C	—	81 120	81 120	—	—	—
Client D	—	43 106	43 106	—	—	—
	—	153 601	153 601	8 412	52 717	61 129

NOTE 29 ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Dividende

Le conseil d'administration de la Société a approuvé, le 11 avril 2018, le versement d'un dividende semestriel de 0,01 \$ par action, payable le 16 mai 2018 aux actionnaires inscrits en date du 30 avril 2018.

La version électronique de ce document est également disponible au www.adfgroup.com et au www.sedar.com.

This document is also available in English.



300, rue Henry-Bessemer
Terrebonne (Québec) J6Y 1T3
Canada

T. (450) 965-1911
Sans frais 1 (800) 263-7560
F. (450) 965-8558

infos@adfgroup.com
www.adfgroup.com

Bourse de Toronto : **TSX/DRX**